



2023/0199(COD)

6.9.2023

AMENDEMENTS 167 - 173

**Projet d'avis
Rovana Plumb**

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) et modifiant la directive 2003/87/CE et les règlements (UE) 2021/1058, (UE) 2021/1056, (UE) 2021/1057, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) 2021/1060, (UE) 2021/523, (UE) 2021/695, (UE) 2021/697 et (UE) 2021/241

Proposition de règlement
(COM(2023)0335 – C9-0209/2023 – 2023/0199(COD))

AM_Com_LegOpinion

Amendement 167
Ondřej Knotek

Proposition de règlement
Article 10 – alinéa 1 – point 6
Règlement (UE) 2021/1058.
Annexe 1 – tableau 1

Texte proposé par la Commission

Amendement

(6) À l'annexe I, tableau I, la ligne suivante est ajoutée sous l'objectif stratégique n° 1:

supprimé

[...]

Or. en

Amendement 168
Ondřej Knotek

Proposition de règlement
Article 10 – alinéa 1 – point 7
Règlement (UE) 2021/1058.
Annexe 1 – tableau 1

Texte proposé par la Commission

Amendement

(7) À l'annexe I, tableau I, la ligne suivante est ajoutée sous l'objectif stratégique n° 2:

supprimé

[...]

Or. en

Amendement 169
Ondřej Knotek

Proposition de règlement
Article 10 – alinéa 1 – point 8
Règlement (UE) 2021/1058.
Annexe 2 – tableau 1

Texte proposé par la Commission

Amendement

(8) Dans le tableau de l'annexe II, la ligne suivante est ajoutée sous l'objectif stratégique n° 1:

supprimé

[...]

Or. en

Amendement 170
Ondřej Knotek

Proposition de règlement
Article 10 – alinéa 1 – point 9
Règlement (UE) 2021/1058.
Annexe 2 – tableau 1

Texte proposé par la Commission

Amendement

(9) Dans le tableau de l'annexe II, la ligne suivante est ajoutée sous l'objectif stratégique n° 2:

supprimé

[...]

Or. en

Amendement 171
Rosa D'Amato
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de règlement
Article 13 – alinéa 1 – point 4
Règlement (UE) 2021/1060.
Annexe 1 – tableau 1

Texte proposé par la Commission

(4) À l'annexe I, tableau I, les lignes suivantes sont ajoutées:

DOMAINE D'INTERVENTION	Coefficient retenu pour le calcul du soutien aux	Coefficient retenu pour le calcul du soutien aux
---------------------------	--	--

		objectifs liés au changement climatique	objectifs liés à l'environnement
145 bis	Soutien au développement des compétences ou à l'accès à l'emploi dans les technologies profondes et numériques et les biotechnologies	0 %	0 %
145 ter	Soutien au développement des compétences ou à l'accès à l'emploi dans le domaine des technologies propres	100 %	40 %
188	<i>Investissements productifs dans de grandes entreprises principalement liés aux technologies propres</i>	100 %	40 %
189	Investissements productifs dans des PME principalement liés aux technologies propres	100 %	40 %
190	<i>Investissements productifs dans de grandes entreprises principalement liés aux biotechnologies</i>	0 %	0 %

191	Investissements productifs dans des PME principalement liés aux biotechnologies	0 %	0 %
192	Investissements productifs dans de grandes entreprises principalement liés aux technologies profondes et numériques	0 %	0 %
193	Investissements productifs dans des PME principalement liés aux technologies profondes et numériques	0 %	0 %

Amendement

(4) À l'annexe I, tableau I, les lignes suivantes sont ajoutées:

DOMAINE D'INTERVENTION		Coefficient retenu pour le calcul du soutien aux objectifs liés au changement climatique	Coefficient retenu pour le calcul du soutien aux objectifs liés à l'environnement
145 bis	Soutien au développement des compétences ou à l'accès à l'emploi dans les technologies profondes et numériques et les biotechnologies	0 %	0 %

145 ter	Soutien au développement des compétences ou à l'accès à l'emploi dans le domaine des technologies propres	100 %	40 %
189	Investissements productifs dans des PME principalement liés aux technologies propres	100 %	40 %
191	Investissements productifs dans des PME principalement liés aux biotechnologies	0 %	0 %
193	Investissements productifs dans des PME principalement liés aux technologies profondes et numériques	0 %	0 %

Or. en

Amendement 172
Ondřej Knotek

Proposition de règlement
Article 13 – alinéa 1 – point 4
Règlement (UE) 2021/1060.
Annexe 1 – tableau 1

Texte proposé par la Commission

(4) À l'annexe I, tableau I, les lignes suivantes sont ajoutées:

DOMAINE D'INTERVENTION		Coefficient retenu pour le calcul du soutien aux objectifs liés au changement climatique	Coefficient retenu pour le calcul du soutien aux objectifs liés à l'environnement
145 bis	Soutien au développement des compétences ou à l'accès à l'emploi dans les technologies profondes et numériques et les biotechnologies	0 %	0 %
145 ter	Soutien au développement des compétences ou à l'accès à l'emploi dans le domaine des technologies propres	100 %	40 %
188	Investissements productifs dans de grandes entreprises principalement liés aux technologies propres	100 %	40 %
189	Investissements productifs dans des PME principalement liés aux technologies propres	100 %	40 %

190	Investissements productifs dans de grandes entreprises principalement liés aux biotechnologies	0 %	0 %
191	Investissements productifs dans des PME principalement liés aux biotechnologies	0 %	0 %
192	Investissements productifs dans de grandes entreprises principalement liés aux technologies profondes et numériques	0 %	0 %
193	Investissements productifs dans des PME principalement liés aux technologies profondes et numériques	0 %	0 %

Amendement

(4) À l'annexe I, tableau I, les lignes suivantes sont ajoutées:

DOMAINE D'INTERVENTION		Coefficient retenu pour le calcul du soutien aux objectifs liés au changement climatique	Coefficient retenu pour le calcul du soutien aux objectifs liés à l'environnement
145 bis	Soutien au développement des compétences ou à l'accès à	0 %	0 %

	l'emploi dans les technologies profondes et numériques et les biotechnologies (contribuant aux objectifs de STEP visés à l'article 2 du règlement ... /. .. [règlement STEP]).		
145 ter	Investissements productifs dans des PME principalement liés aux technologies propres (contribuant aux objectifs de STEP visés à l'article 2 du règlement ... /. .. [règlement STEP]).	100 %	40 %
188	Investissements productifs dans de grandes entreprises principalement liés aux technologies propres (contribuant aux objectifs de STEP visés à l'article 2 du règlement ... /. .. [règlement STEP]).	100 %	40 %
189	Investissements productifs dans des PME principalement liés aux technologies propres	100 %	40 %

190	Investissements productifs dans de grandes entreprises principalement liés aux biotechnologies (contribuant aux objectifs de STEP visés à l'article 2 du règlement ... /. .. [règlement STEP]).	0 %	0 %
191	Investissements productifs dans des PME principalement liés aux biotechnologies (contribuant aux objectifs de STEP visés à l'article 2 du règlement ... /. .. [règlement STEP]).	0 %	0 %
192	Investissements productifs dans de grandes entreprises principalement liés aux technologies profondes et numériques (contribuant aux objectifs de STEP visés à l'article 2 du règlement ... /. .. [règlement STEP]).	0 %	0 %
193	Investissements productifs dans des PME principalement liés aux	0 %	0 %

	technologies profondes et numériques <i>(contribuant aux objectifs de STEP visés à l'article 2 du règlement ... /. .. [règlement STEP]).</i>		
<i>193 bis (nouveau)</i>	<i>Investissements productifs dans de grandes entreprises principalement liés aux technologies à faible intensité de carbone (contribuant aux objectifs de STEP visés à l'article 2 du règlement ... /. .. [règlement STEP]).</i>	<i>X %</i>	<i>X %</i>
<i>193 ter (nouveau)</i>	<i>Investissements productifs dans des PME principalement liés aux technologies à faible intensité de carbone (contribuant aux objectifs de STEP visés à l'article 2 du règlement ... /. .. [règlement STEP]).</i>	<i>X %</i>	<i>X %</i>

Or. en

Amendement 173
Ondřej Knotek

Proposition de règlement
Article 13 – alinéa 1 – point 5
Règlement (UE) 2021/1060.
Annexe 1 – tableau 6

Texte proposé par la Commission

(5) À l'annexe I, tableau 6, la ligne suivante est ajoutée:

11	Contribuer aux compétences et à l'emploi dans les domaines des technologies profondes et numériques, des technologies propres et des biotechnologies	0 %	0 %
----	--	-----	-----

Amendement

(5) À l'annexe I, tableau 6, la ligne suivante est ajoutée:

11	Contribuer aux compétences et à l'emploi dans les domaines des technologies profondes et numériques, des technologies propres et des biotechnologies (contribuant aux objectifs de STEP visé à l'article 2 du règlement ... /. ..[règlement STEP]).	0 %	0 %
----	---	-----	-----

Or. en